

Campagne d'abattage et de replantation d'arbres sur les terrains de captage et de protection de la ressource en eau potable de la Communauté Urbaine

NOTICE EXPLICATIVE

A la suite de nombreuses chutes d'arbres ayant causées des dégâts corporels et matériels constatés sur les terrains de protection de captage de la ressource en eau potable de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et sur la ligne SNCF, un diagnostic sanitaire et sécuritaire a été élaboré sur les arbres.

Certains sujets présents le long des routes et aux abords des habitations sont dangereux. De plus, dans le milieu des parcelles, certains arbres sont soit morts soit atteints de maladie.

Afin de sécuriser les riverains et de protéger les habitations, une campagne d'abattage va être entreprise par l'entreprise VALLOIS en co-traitance avec l'entreprise INOE sous la surveillance de la Direction Cycle de l'Eau à compter du 3 janvier 2023. Les arbres abattus seront valorisés dans des filières tels que scierie, chaufferie, plaquettes...A la suite de la campagne d'abattage, les terrains seront replantés par des essences locales.

Cette campagne va se dérouler en plusieurs phases :

PHASE 1

Du 03 janvier 2023 au 25 février 2023

- Traitement des parcelles du centre bourg vers le rond-point RD111/RD34

Dans un premier temps sera réalisé l'abattage de l'alignement bordant la route

- le long de la RD111 entre le pont SNCF et le rond-point croisement RD34
- le long de la RD34 entre le rond-point et la Côte de la Cavée

Pendant cette période, la circulation sera alternée par feux tricolores ou par piquets K10 selon l'avancement des travaux. Pour assurer la sécurité des habitants, la circulation des piétons sera interdite le long des RD34 et RD111 aux droits de la zone d'abattage.

L'arrêt de bus « Gare » situé le long de la RD34 dans le sens descendant vers le rond-point sera déplacé à une dizaine de mètres en amont car se trouvant au droit de la zone de travaux.

Des places de stationnements seront neutralisés momentanément au niveau des parkings de l'église et de la Côte de la Cavée pendant les manœuvres de chargement et de déchargement.

PHASE 2

Du 13 février 2023 au 10 mars 2023

- Traitement de la parcelle du rond-point vers Gournay (côté Saint Martin du Manoir)

Dans un premier temps sera réalisé l'abattage de l'alignement bordant la route

- le long de la RD111 côte de Saint Laurent et la RD34
- le long de la RD34 entre la RD111 et le n° 20 de la rue de la Vallée

Pendant cette période, la circulation sera alternée par feux tricolores ou par piquets K10 selon l'avancement des travaux.

PHASE 3

Eté 2023

- Traitement des parcelles du rond-point vers Gournay côté Saint Martin du Manoir et côté usine des eaux de Saint Laurent de Brèvedent

Pendant cette période, la circulation sera alternée par feux tricolores ou par piquets K10 selon l'avancement des travaux.

PHASE 4

Automne 2023 – Hiver 2024

- Plantations sur toutes les parcelles traitées.

400 sujets d'essences locales seront plantés

- les abords des routes seront plantés avec des sujets bas et feuillus types noisetiers verts / pourpres, amélanchier commun, houx, cormier, pommier sauvage, ...
- à l'intérieur des parcelles, il sera procédé à la plantation de sujets de plus grandes hauteurs tels que chêne pédonculé, acacia, merisier, orme résistant lutèce, tilleul à grandes feuilles...